



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 222

Mars 2017

Réunion de Conseil Municipal du 24 Février 2017

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS: FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, GABORIEAU Jacky qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HUCTEAU Amélie



Budget Assainissement

Compte de Gestion 2016, Compte Administratif 2016, Affectation du résultat 2016, Budget Primitif 2017

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2017 proposé.

	Compte Administratif 2016		Budget Primitif 2017	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	58 077.44	178 288.64	76 350	145 891.68
Recettes	84 303.31	212 329.95	76 350	145 891.68
Résultat 2016	+ 26 225.87	+34 041.31		
Restes à réaliser 2016:				
Dépenses		41 067.77		
Recettes		26 144.50		

Le Conseil a décidé d'affecter l'excédent 2016 d'un montant de 26 225.87 € en totalité à la Section d'investissement 2017. L'année 2017 marquera la fin des travaux de mise en séparatif dans le centre-bourg.

Budget Salle Arc en Ciel

Compte de Gestion 2016, Compte Administratif 2016, Affectation du résultat 2016, Budget Primitif 2017

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2017 proposé.

	Compte Administratif 2016		Budget Primitif 2017	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 948.54	30 931.55	44 920	34 048.49
Recettes	30 497.03	18 383.09	44 920	34 048.49
Résultat 2016	+ 12 548.49	-12 548.49		

Le Conseil Municipal a affecté en totalité l'excédent 2016 d'un montant de **12 548.49 €** en section d'investissement 2017 pour couvrir le déficit 2016.

Budget Commerces Place des Jardins

Compte de Gestion 2016, Compte Administratif 2016, Budget Primitif 2017

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2017 proposé.

	Compte Administratif 2016		Budget Primitif 2017	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 464	35 374.10	16 550	681 550.06
Recettes	2 464	35 374.10	16 550	681 550.06
Résultat 2016	0	0		
Restes à réaliser 2016:				
Dépenses		658 809.87		
Recettes		89 018.00		

Le Conseil Municipal a décidé, compte tenu du retard pris dans la procédure et le calendrier des travaux, et sur le conseil de Me MERCIER, notaire, d'annuler la procédure de VEFA (Vente en l'état d'achèvement futur) pour la vente du Commerce 3. Ce bâtiment, toujours destiné à être vendu sans doublage et aménagement intérieur, le sera sous forme de vente classique d'un bâtiment achevé.

Le plan de financement global de cette opération fera l'objet d'une présentation dans le prochain bulletin.

☐ Budget Lotissement « Le Hameau des Prés »

Le Budget Primitif 2017 proposé a été approuvé.

	Budget Primitif 2017	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	516 000	516 000
Recettes	516 000	516 000

☐ Budget Communal

Compte de Gestion 2015, Compte Administratif 2016, Affectation du résultat 2016, Bilan des acquisitions et cessions opérées Commune et EPF, Budget Primitif 2017

Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016 ont été approuvés, ainsi que le Budget Primitif 2017 proposé.

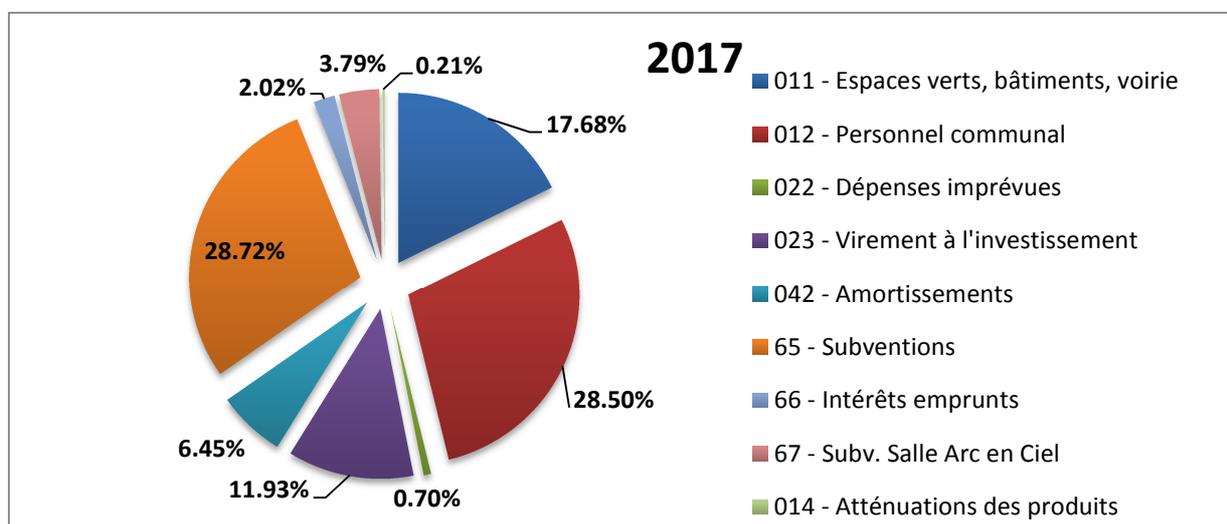
	Compte Administratif 2016		Budget Primitif 2017	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 092 757.55	971 949.55	1 435 104	1 456 465.04
Recettes	1 458 933.89	1 400 089.64	1 435 104	1 456 465.04
Résultat	+ 366 176.34	+ 428 140.09		
Restes à réaliser 2016				
Dépenses		237 887.62		
Recettes		69 683.68		

Le Conseil Municipal a affecté en totalité l'excédent 2016 d'un montant de **366 176.34 €** à la section d'investissement 2017. Conformément à l'article 2241-1 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a approuvé pour l'année 2016 :

- le bilan d'activités de l'EPF présenté et qui sera annexé au compte administratif de la commune,
- l'acquisition par la Commune par acte notarié du 28/10/2016, Etude de Maître Christophe DENIS - Notaire à SAINT FULGENT - de la parcelle XP 60 d'une superficie de 2ha72a90ca (terrain de Gobia) pour un montant de 4093.50 € (Les frais de notaire d'un montant de 546.22 € seront réglés sur l'exercice 2017),
- la cession des parcelles XP 46,49,56,99,101,153 et 155 pour une superficie totale de 1ha36a36ca au Conseil Départemental pour un montant de 3579.45 € (Travaux de contournement).

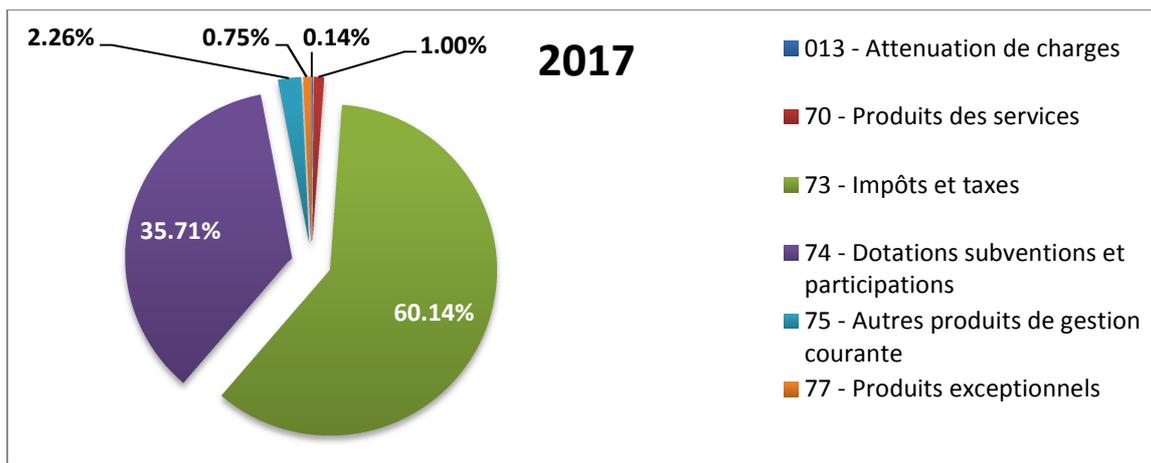
Budget Fonctionnement DÉPENSES

		2016	Réalisé 2016	2017	%2016/2017
011	Espaces verts, bâtiments, voirie	264 140	211 555.31	253 765	-3.93 %
012	Personnel communal	360 600	351 140.20	409 050	13.44 %
022	Dépenses imprévues	8 600	0	10 000	16.28 %
023	Virement à l'investissement	260 848	0	171 229	-34.36 %
042	Amortissements	83 200	99 501.65	92 500	11.18 %
65	Subventions	374 430	371 632.99	412 140	10.07 %
66	Intérêts emprunts	31 000	28 431.31	29 000	-6.45 %
67	Subv. Salle Arc en Ciel / Commerces	46 060	27 815.79	54 420	18.15 %
014	Atténuations des produits	2 750	2 680	3 000	9.09 %
	TOTAL	1 431 628	1 092 757.25	1 435 104	0.24 %



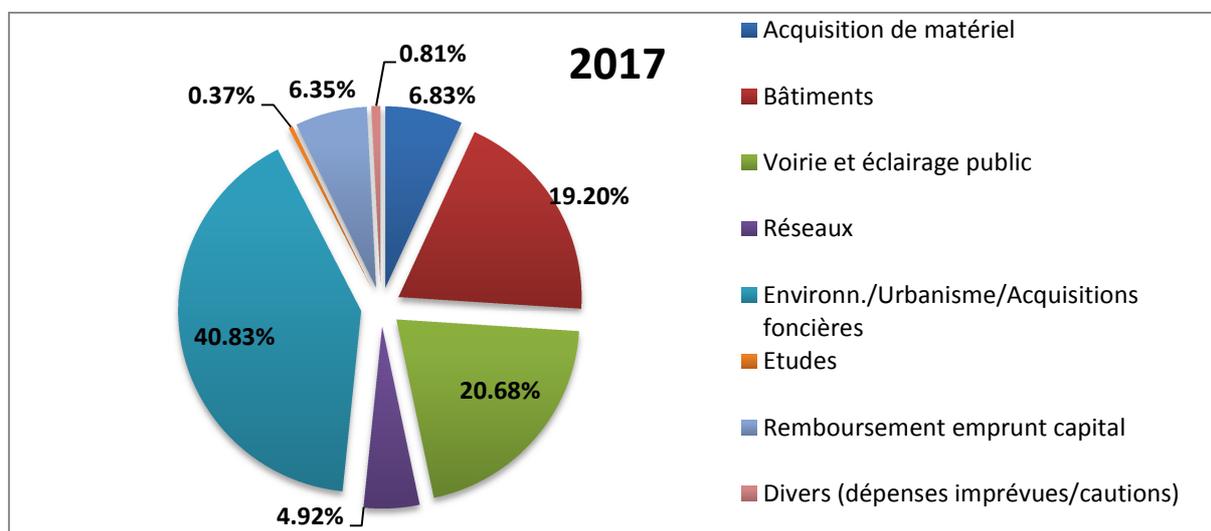
Budget Fonctionnement RECETTES

		2016	Réalisé 2016	2017	% 2016/2017
013	Atténuation de charges	0	2 592.78	2 000	
722	Immobilisations corporelles (Travaux en régie)	6 000	5 978.14	0	
70	Produits des services	14 518	21 224.52	14 400	-0.81 %
73	Impôts et taxes	880 525	874 695.55	863 068	-1.98 %
74	Dotations subventions et participations	482 080	492 507.82	512 411	6.29 %
75	Autres produits de gestion courante	31 300	34 021.10	32 400	3.51 %
76	Produits financiers	0	2.28	0	0 %
77	Produits exceptionnels	17 205	27 911.70	10 825	-37.08 %
	TOTAL	1 431 628	1 458 933.89	1 435 104	0.24 %



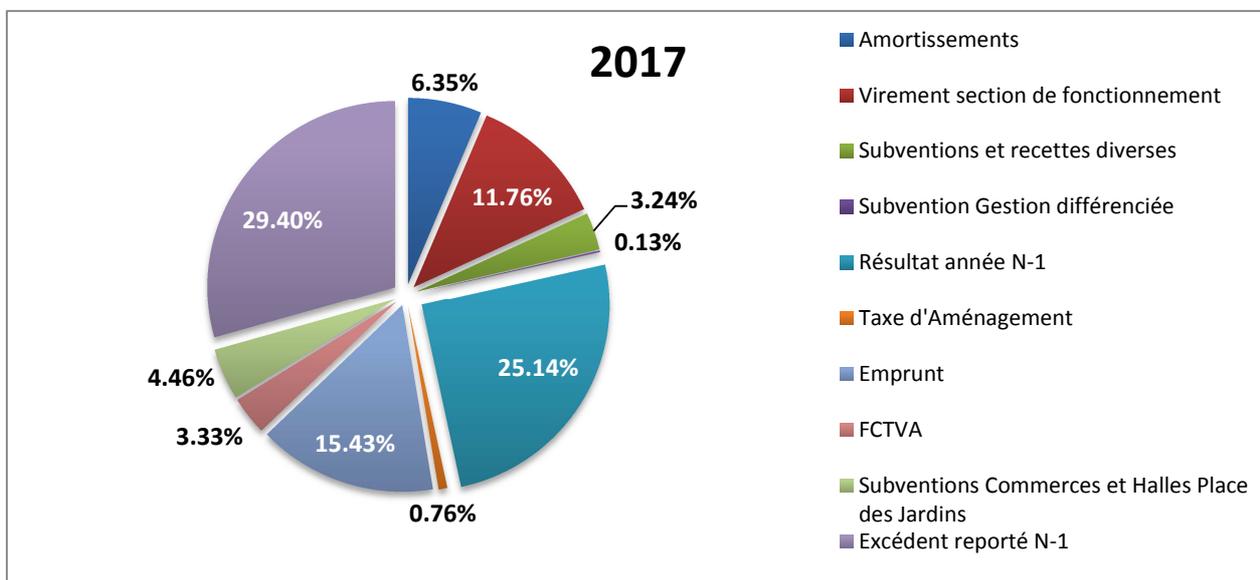
Budget Investissement DÉPENSES

	BP 2016	BP 2017
Acquisition de matériel	95 950.00	99 456.40
Bâtiments	95 816.65	279 612.99
Voirie et éclairage public	88 204.00	301 238.00
Réseaux	77 533.63	71 700.00
Environn./Urbanisme/Acquisitions foncières	870 384.96	594 701.50
Etudes	51 200.00	5 439.87
Remboursement emprunt capital	203 000.00	92 500.00
Divers (dépenses imprévues/cautions)	14 030.00	11 816.28
Déficit reporté N-1 (Section d'investissement - 2015)	166 730.64	0
	1 662 849.88	1 456 465.04



Budget Investissement RECETTES

	BP 2016	BP 2017
Amortissements	83 200.00	92 500.00
Virement section de fonctionnement	268 948.00	171 229.00
Subventions et recettes diverses	299 235.16	47 201.68
Subvention Matériels Gestion différenciée	0	1 950.00
Subventions Salle de Sports	100 540.23	0
Résultat année N-1 (Section de fonctionnement)	379 357.93	366 176.34
Fonds de concours Communauté de Communes	263 275.00	
Taxe d'Aménagement	11 000.00	11 000.00
Emprunt	110 000.00	224 785.93
FCTVA	146 053.00	48 500.00
Subvention restauration tableau Eglise	1 240.56	0
Subventions Liaison-Stationnement (Commerces Place des Jardins)	0	64 982
Excédent reporté N-1 (Section d'investissement – 2016)		428 140.09
	1 662 849.88	1 456 465.04



Subventions 2017

Au titre de l'année 2017, le Conseil Municipal a voté l'attribution des subventions suivantes aux associations :

Associations Communales	Montant 2017
Chauché VTT	550 €
BCCF Vendée	1 300 €
US Chauché Tennis de Table	400 €
US Chauché Football	1200 €
Moto Club Chauchéen	250 €
Comité des fêtes (1)	500 €
Rock-Chau Fête de la musique (2)	700 €

"Au Plaisir de Lire"	1 385 €
Chauché TTrail	300 €
A.P.E.L Ecole St Christophe	450 €
UCAC (3)	1 500 €
Associations Humanitaires	Montant 2017
Solidarité Paysans 85	50 €
Divers	Montant 2017
REEL	938 €

(1) M. POTIER Richard et M. JAUNET Jean-Yves, membres exécutifs de cette association, se sont retirés au moment du vote.

(2) La subvention ne sera versée qu'après l'organisation de la fête.

(3) 1000 € seront mandatés en même temps que les autres subventions attribuées ci-dessus. Pour la Foire Commerciale, il ne sera pas demandé de location pour l'utilisation du complexe sportif – 500 € sont inscrits à titre de subvention complémentaire maximum et ne seront versés qu'après présentation des comptes définitifs de la manifestation.

Ecole St Christophe

Participation communale 2017

Le Conseil Municipal a voté pour l'année 2017 un forfait par élève de 585€ (577€ en 2016). Le montant de la participation globale s'élèvera à 159 120 € pour 272 élèves. Le 1^{er} versement aura lieu le 04/04/2017 pour un montant de 79 560€, puis un versement mensuel de 9 945€ sera effectué tous les mois à partir de Mai 2017.

Commerces et Halles Place des Jardins/Vendée Eau

Convention pour réaliser l'alimentation en eau potable et modifier la protection incendie

Le Conseil Municipal a validé la convention établie par Vendée Eau pour l'alimentation en eau potable, et modifier la protection incendie. La participation communale s'élève à 5 202.32 €.

Informations diverses

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposée depuis le 24 Janvier 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des propriétés situées Rue de Grasla et La Brossette.

Marchés HT signés depuis le 27 Janvier 2017

27/01/2017	Me DAMOUR Constat affichage Permis de construire	490.00
07/02/2017	EMPLOI PUBLIC Insertion offre d'emploi	525.00
07/02/2017	TOURBIERES DE France Terreau	729.00
09/02/2017	ORANGE Raccordement téléphonique commerces Place des Jardins	760.00
20/02/2017	VEOLIA Entretien Poteaux incendie Rte Boulogne/Bois de l'Anguiller/Saint Jean/Sainte Anne/La Guérinière	2932.04

Prochaine séance du Conseil Municipal :
Vendredi 31 Mars 2017 à 20h30

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie. M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h30, sans rendez-vous. **Depuis le 1^{er} Février 2017, les permanences se déroulent le Samedi matin de 11h00 à 12h00.**



CONTRAT PAYSAGE RURAL 2017

Si les haies bocagères font partie de la vie des Vendéens, il faut savoir qu'elles ne poussent pas comme des pissenlits au milieu d'un champ... Elles sont utiles : **marquant les territoires, faisant de l'ombre aux animaux, limitant l'érosion des sols, la force du vent ou le ruissellement des eaux de pluie, elles ont la plupart du temps été plantées par l'homme.** Et une haie qui n'est pas entretenue finit souvent par s'étouffer et mourir... C'est grâce à ce travail en amont que le Département de la Vendée et la commune se sont engagés pour cinq ans à respecter un calendrier de valorisation et de plantations, à choisir des essences conformes aux particularités du territoire et à éliminer les "points noirs" qui défigurent le paysage.

Le Conseil Départemental participe à hauteur de 80% du coût des travaux engagés pour les haies **et ce sont les habitants et les agriculteurs, présents dans la mise en place de ces contrats, qui se chargent des plantations.**

Attention : Pour l'année 2017, il reste 300 mètres linéaires de disponibles. Si vous souhaitez des renseignements ou vous inscrire, merci de prendre contact à la mairie au 02.51.41.83.09. **avant le 15 Mai 2017.**



LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain. Elle consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Elle permet ainsi un entretien adapté aux spécificités de chaque site tout en répondant à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Pour vous expliquer cette démarche, prochainement sur votre Commune, au gré de vos promenades, vous pourrez consulter différents **panneaux d'information** qui vous expliqueront cette politique environnementale.



JOURNÉE DES BÉNÉVOLES



Vous avez du temps de disponible, vous aimez le jardinage, vous aimez le bricolage,
Vous avez des connaissances en plantation,
Vous voulez participer à la vie de votre Municipalité !
Pour la 1ère fois cette année, la Commune de CHAUCHÉ organise une journée bénévolat le **Jeudi 06 Avril 2017**. Cette journée se veut avant tout un moment chaleureux et convivial entre amis autour d'activités et d'un repas. Pour vous inscrire, **merci de prendre contact auprès de Jean-Claude MARTIN au 06.45.74.76.02.**

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des Aînés, organisé par le C.C.A.S. à l'attention des personnes de plus de 65 ans et de leurs conjoints, sera servi le Jeudi 20 Avril 2017, à la salle Arc en Ciel, à partir de 12h30.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 23 AVRIL et 7 MAI 2017

PIÈCE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE : Pour pouvoir voter, il vous faudra impérativement vous munir d'une pièce d'identité. Quelques exemples : *carte nationale d'identité ou passeport (valide ou périmé), permis de conduire (valide), carte vitale avec photo (valide), carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF, permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide) (liste complète des pièces d'identité acceptées sur le site <https://www.service-public.fr/>)*



CARTE D'ÉLECTEUR : Votre carte d'électeur vous sera envoyée par courrier courant Mars, à votre domicile. Les cartes non distribuées seront disponibles dans les bureaux de vote le jour des élections.

VOTER PAR PROCURATION : Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un autre électeur de son choix (le mandataire) auquel il donne mandat de voter en ses lieux et place. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales dans la même commune que son mandant. Les procurations sont

établies aux greffes des tribunaux d'instance, dans les brigades de gendarmerie et dans les commissariats de police uniquement. Ne pas oublier nom prénoms date et lieu de naissance du mandataire.

Le mandant doit justifier de son identité. La présentation d'une pièce d'identité est ainsi exigée. Chaque mandataire ne peut disposer que d'une procuration établie en France. Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes. Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple). Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire cerfa n°14952*01 qu'il présente ensuite au guichet.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1^{er} Mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité ne seront plus délivrées à la Mairie de CHAUCHÉ. Elles se font désormais selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, c'est-à-dire par une instruction sécurisée, dématérialisée, et avec des délais réduits.

Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales (Communes alentours ayant le dispositif : SAINT FULGENT, LES HERBIERS, MONTAIGU – SUR RENDEZ-VOUS).

Pour gagner du temps, il vous est possible de pré-remplir le formulaire en ligne sur le site internet sécurisé <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Sinon, le formulaire papier reste accepté, et vous pouvez toujours venir le retirer à la Mairie de CHAUCHÉ.

4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité :

- 1 => Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- 2 => Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- 3 => Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 4=> Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Par décret du 15 Janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs est rétablie. Un mineur voyageant hors de France sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les documents suivants : pièce d'identité valide du mineur, le formulaire Cerfa 15646*01 signé par le parent titulaire de l'autorité parentale (téléchargeable sur le site <https://www.service-public.fr/>) une photocopie du titre d'identité valide du parent signataire. **ATTENTION : l'autorisation n'est plus délivrée par la Mairie.**



DÉJECTIONS CANINES



Slalomer entre les déjections de nos amis à quatre pattes, rentrer chez soi et découvrir les chaussures ou les roues de la poussette souillées par ces déjections : **soyons de bons citoyens !** Calvaire du piéton, les déjections canines encombrant trop souvent les rues et les espaces publics. Pour rappel, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

RAPPEL - INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

(arrêtés du 16/03/2016, et du 05/12/2016 qualifiant le risque épizootique)

Plusieurs foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été découverts en France dans des élevages du sud-ouest et dans la faune sauvage. **Si vous êtes détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :**

- Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- Protéger vos stocks d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès aux aliments et en eau de vos volailles ;
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- Vous devez en limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination ;
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...) pour le nettoyage de vos installations.

Par ailleurs, les rassemblements d'oiseaux lors de foires, expositions et marchés y compris marchés hebdomadaires sont interdits.

Si une mortalité anormale est constatée, conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et les protégeant, et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations (ddpp@vendee.gouv.fr ou 02.51.47.10.00.).

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Si vous trouvez, dans la faune sauvage, soit un anatidé (cygne, canard), un laridé (goéland, mouette,...), un rallidé (poule d'eau...) mort(s), ou 3 oiseaux morts dans un rayon de 500 mètres et dans un délai de 7 jours, **prenez contact avec la Mairie, en précisant vos coordonnées, la date et le lieu où le ou les oiseaux morts ont été trouvés.**

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.3
☎ 02.51.41.83.09. –
mairie-chauche@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Samedi de 8H30 à 12H30
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).
**Depuis le 1^{er} Février 2017, ouverture
les Samedis matins de 9h00 à 12h00.**

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)
11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY
☎ 02.28.15.31.50.

AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.
Horaires d'ouverture :
Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.
**Fermeture pour congés le Mercredi 29 Mars
2017. Les usagers devront se rendre au
bureau de poste de la Commune déléguée
des ESSARTS - ESSARTS EN BOCAGE.**

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h -14h à 18h

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la **Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎ 02.51.43.81.61.**

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

Jeudis 16 Mars et 06 Avril 2017.

au centre périscolaire « Les Scoubidou »

- UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au

☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même :

☎ 07.87.71.97.48

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30

à CHAUCHÉ,

au centre périscolaire

« Les Scoubidou ».

Renseignements : ☎ 02.51.34.26.28.

Mme CANTELOUBE /

☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

A.D.M.R.

Permanence à la Communauté de
Communes du Canton de ST
FULGENT

Joindre Mme la secrétaire BAUDIN

Julie ☎ 02.51.43.95.74.

PERMANENCE DE Mme BLASCO

ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à 11h

Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.

Les mardis de 9h30 à 12h

au centre médico-social de ST FULGENT

Tous les matins de 9h30 à 12h au centre

médico-social

de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le 02.51.44.55.66., un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le 15, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83



MESSAGES DES ORGANISMES

LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ALIMENTATION DE LA VENDÉE – ANALYSE DES EAUX DE PUIITS ET FORAGES DOMESTIQUES



Le Département de la Vendée met à disposition des collectivités, des autorités sanitaires, des professionnels et des particuliers, un laboratoire d'analyse indépendant, polyvalent et performant, à proximité des Vendéens : le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation. Reconnu et fort de son expérience, il est le seul laboratoire du département agréé par le

Ministère en charge de la santé pour le contrôle sanitaire des eaux.

L'utilisation de l'eau de puits et destinée à la consommation humaine, est encadrée par un règlement sanitaire qui nécessite, en application du code de la santé publique, une déclaration en mairie accompagnée d'une analyse de la qualité de l'eau (de type P1). Des analyses régulières (au minimum tous les ans) de l'eau de son puits ou de son forage sont fortement recommandées pour assurer une bonne qualité sanitaire

Dans ce contexte, et afin de mettre son expertise technique au service de la santé publique des Vendéens, le Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée a mis en place des conditions tarifaires avantageuses, pour favoriser la bonne utilisation des eaux prélevées dans le milieu naturel, en garantissant leur qualité.



Pour plus de renseignements (conditions, tarifs,...) : Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée – Rond-point Georges DUVAL – CS 80802 – 85021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex – 02.51.24.51.51. – labo@vendee.fr

MESSAGES DES ASSOCIATIONS

REFUGE DE GRASLA - PÂQUES À GRASLA



Pâques à Grasla est de retour pour une nouvelle édition ! Dimanche 9 Avril, venez fêter Pâques autrement. L'Association du Refuge de Grasla vous propose une nouvelle édition à vivre en famille ou entre amis. Retrouvez les balades gourmandes dans la matinée. Nous vous proposons **deux circuits animés, de 3,7 ou 7 km, adaptés pour petits et grands**. Les départs se feront de 8h30 à 10h30 et seront au tarif de 4,00€ pour les enfants et 6,00€ pour les adultes, quizz, étapes gourmandes et ravitaillement compris. Tout au long de la journée, le site du Refuge de Grasla vous accueille avec **un marché de producteurs et d'artisans locaux, ainsi que des activités festives qui enchanteront les enfants**. Ces derniers pourront nous rejoindre pour **une chasse à l'œuf gratuite**, le Refuge de Grasla dévoilera ses nombreuses cachettes de 14h à 16h. N'attendez plus pour vivre « Pâques à Grasla », laissez-vous entraîner dans cette journée festive !

ÊTRE BÉNÉVOLE AU REFUGE DE GRASLA

L'Association du Refuge de Grasla tient particulièrement à **accueillir de nouveaux bénévoles chaque année**. Pour faire revivre l'histoire de sa région, pour partager des émotions, des moments conviviaux, entre amis ou en famille, rejoignez-nous ! Être bénévole au Refuge de Grasla c'est avant tout partager une **aventure collective, et perpétuer le souvenir des Vendéens** qui se sont réfugiés dans cette forêt en hiver 1794. L'union fait l'Histoire, et c'est ensemble que nous voulons l'écrire !

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – COLLECTE « VIDE TA CHAMBRE »

Le **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**
organise un

" VIDE TA CHAMBRE "

Du 13 Au 18 Mars 2017

Au profit de la **croix-rouge française**

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



LIVRES



VÊTEMENTS

JOUETS

PELUCHES



Lieux de collecte :
MAIRIE
ÉCOLE SAINT-CHRISTOPHE



PAROISSE LOUIS-MARIE BAUDOIN – (RE)DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

À l'occasion des 700 ans du diocèse, nous sommes invités, notamment, à redécouvrir le patrimoine religieux de nos communes. La paroisse Louis-Marie Baudoin et les associations du patrimoine cantonal organisent un RALLYE-AUTO, le **Samedi 22 Avril (de 14h à 18 h) : visite des 5 églises et quizz-découverte sur ce qui fait leur richesse**. Chacun peut démarrer de sa commune, un accueil continu sera organisé de 14 à 18 h dans toutes les églises. *Un pot final est prévu à 18h aux BROUZILS.*



UCAC – FOIRE COMMERCIALE 1^{er} ET 2 AVRIL 2017

CHAUCHÉ SAMEDI 1^{ER}
DIMANCHE 2
FOIRE COMMERCIALE AVRIL
2017

Les **Artis'**
Folies

DE 10H À 20H

SALLE OMNISPORTS

ORGANISÉE PAR L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS CHAUCHÉENS

NOMBREUSES ANIMATIONS TOUT LE WEEK-END :

- PONEY-CLUB & CHÂTEAU GONFLABLE POUR LES ENFANTS
- HALL D'EXPOSITIONS (ASSOS ET PROS)
- MUSIQUE AVEC LE BAGAD DE VENDÉE (DIMANCHE)
- DÉMONSTRATION DES POMPIERS
- MARCHE DE L'UCAC (DIMANCHE MATIN À 10H)
- ROUE DE LA CHANCE : DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !

RESTAURATION SUR PLACE
10€ SUR RÉSERVATION*
12€ SUR PLACE

* RÉSERVATIONS CHEZ LES EXPOSANTS



ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 500 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée. Nos objectifs : rompre l'isolement par des rencontres amicales et des voyages organisés, faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne, accéder à la vie sociale et culturelle

Nos actions :

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore bimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles, ludiques et sportives (échecs, pétanque adaptée, tandem, piscine, randonnée, bricolages, sophro-logie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Cela donne du travail à 6 personnes handicapées sur le département.

Voyants, nous avons besoin de votre concours :

- Pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements
- Pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental : accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH, donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio.

Nos coordonnées : Association Valentin Haüy - Comité de Vendée - 39bis, rue de la Marne – BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex Tél - : 02 51 37 22 22 - comite.vendee@avh.asso.fr - <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Permanences du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 - Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir des dons et legs.



Avec les aveugles et les malvoyants

Agir pour l'autonomie

JALMAV VENDÉE – « AIDEZ-MOI UN PEU, BEAUCOUP, PAS TROP »

Jusqu'à la Mer
JalMAVendée
Accompagner la Vie

Théâtre
suivi d'un échange

Vendredi 21 avril 2017
à 20 h 30

**"Aidez-moi un peu,
beaucoup, pas trop"**

cie **phélie**

Création 2011
Michel Babilot, Philippe Dulin

Amphithéâtre Réaumur
28 boulevard d'Angleterre - 85000 LA ROCHE SUR YON

GRATUIT (uniquement sur réservation)

Association JalmaV-Vendée
02 51 36 10 26 - jalmalvendee@sfr.fr

AG2R LA MONDIALE

MILLE CHOEURS POUR UN REGARD – CONCERT 8 AVRIL 2017

Mille choeurs pour un regard
Concert au profit de
la Recherche Médicale
en Ophtalmologie

Concert vocal

Samedi 8 avril 2017
20H30

Église Saint Christophe
CHAUCHÉ

avec les chorales
AMIS VOIX des Herbiers
ARC EN CIEL de Chauché

Entrée libre

Retrouvez tous les concerts sur le site
de Retina France : www.retina.fr

ATOL retina implant sacem

RETINA FRANCE
Vainquez les maladies
de la vue
05 51 38 28 50
11 rue Fernand Cassin - 92000 Nanterre

Distribution du prochain bulletin les **15 et 16 Avril 2017**. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant** le Samedi 08 Avril 2017.